

[Afficher dans le navigateur](#)

Newsletter du Fonds
Paritaire de Gestion

**Mode d'utilisation du Droit de
Tirage Individualisé (DTI)**



**FONDS PARITAIRE
DE GESTION**

TE PŪ NO TE 'ITE

Chers adhérents,

Le Fonds Paritaire de Gestion vous rappelle les étapes clés dans l'élaboration, la réalisation et le remboursement de vos actions de formation.

1. Elaborer votre plan de formation

Vous pouvez choisir de former vous-même vos collaborateurs (**voir Formation interne**) ou de recourir à un organisme de formation avec lequel vous

définissez le budget consacré à la formation.

Dans le cas où vous souhaitez demander le remboursement de vos actions au Fonds Paritaire de Gestion, vous vous assurez :

- de l'éligibilité de la formation auprès de **l'équipe** du Fonds Paritaire de Gestion,
- de l'enregistrement de l'organisme de formation au **SEFI**,
- du respect des **critères de qualité** du Fonds Paritaire de Gestion par l'organisme de formation.

Le respect de ces modalités est impératif pour permettre la prise en charge de vos demandes par le Fonds Paritaire de Gestion.

2. Mettre en œuvre votre plan de formation

Vos formations doivent être réalisées entre le **01 janvier et le 31 décembre** de l'année en cours.

Votre dossier doit nous être adressé et si nécessaire, mis en conformité **dans un délai maximum de 3 mois** après la fin de l'action.

Exemple 1 : vous réalisez votre action de formation **du 10 au 15 mai 2023**, vous avez **jusqu'au 15 août 2023** pour adresser votre **dossier complet et conforme** au Fonds Paritaire de Gestion. Dans le cas où vous l'adresseriez incomplet le 1er août 2023, vous auriez jusqu'au 15 août 2023 pour le mettre en conformité.

Attention, les formations réalisées au mois de décembre doivent être adressés **au plus tard le 28 février** de l'année suivante.

Exemple 2 : vous réalisez votre action de formation le 15 décembre 2023, vous avez jusqu'au 28 février 2024 pour adresser votre dossier complet et conforme au Fonds Paritaire de Gestion.

Si ces conditions ne sont pas respectées, **des frais de pénalité de 6.500 XPF par dossier** seront prélevés sur votre DTI.

Exemple 1 (suite) : Pour reprendre l'exemple 1, dans le cas où votre dossier n'est pas conforme au 15 août 2023 des frais de pénalités seront appliqués.

Exception : pour les actions de formation de l'exercice 2023 réalisées entre janvier et ce jour, vous avez jusqu'au 18 juillet 2023 pour nous adresser vos dossiers complets et conformes.

3. Établir votre demande de remboursement

Pour compléter votre demande de remboursement, vous devez transmettre au Fonds Paritaire de Gestion le formulaire unique et les documents ci-dessous comportant les mentions obligatoires.

CONTRAT DE FORMATION

ORGANISME DE FORMATION (obligatoire)
 N° TAHITI (obligatoire)
 N° SEFI (obligatoire)
 Adresse
 Tél :
 Email de contact :
 Référence internet (site, epace, fb)

DEVIS

Société et/ou Nom du destinataire (obligatoire)
 Adresse
 Code postal ville
 Contact

Référence :
 Date : (obligatoire)
 Validité du devis :

Objet de la prestation :

(*) Préciser si la QUANTITE est exprimée par nombre de : Session , Groupe , Personne

DETAIL DE LA PRESTATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	TOTAL
INTITULE DE LA FORMATION (obligatoire) Joindre le programme de formation			(obligatoire)
TYPE (Intra/Inter)			
DUREE (Nombre d'heure)			
PERIODE (date) DE FORMATION			
DEMI/JOURNEE OU JOURNEE ENTIERE			

Total HT	
Remise (facultatif)	
Total HT	(obligatoire)

Pour rappel, les financements dans le cadre des actions de formations professionnelles sont exonérés de TVA.

Conditions de règlements :

Signature :

N° TAHITI – Adresse (BP, Code postal, Ville)
 Coordonnées (tél, fax, mail, site web)

FEUILLE DE PRESENCE

LOGO Organisme de Formation
 + Logo du prestataire agréé si sous-traitance
 Nom de l'organisme de formation (obligatoire)

FEUILLE DE PRESENCE

Intitulé de formation : (obligatoire)

Lieu :

Type de formation : INTER ou INTRA

NOM et PRENOM (Obligatoire)	Entreprise (Obligatoire)	Date : (Obligatoire)	
		Matin : De ... h à ... h (Obligatoire)	Après-midi : De ... h à ... h (Obligatoire)
		Engagement (Obligatoire)	Engagement (Obligatoire)

Signature des stagiaires (obligatoire)

NOM et PRENOM du formateur	Signature (Obligatoire)	Signature (Obligatoire)
----------------------------	-------------------------	-------------------------

Signature + Cachet de l'organisme de formation validant la véracité des informations ci-dessus (Obligatoire)

CONTENU DE FORMATION

PROGRAMME DE FORMATION

Intitulé

Il s'agit du résumé ou de la synthèse de la formation proposée.

Objectifs

Il s'agit d'expliquer le but précis à atteindre par le stagiaire, notamment en termes de compétences, (savoir, savoir-faire et savoir-être). Les objectifs sont exprimés par des verbes d'action, doivent être mesurables et respecter une progression logique.

Public

Il convient de définir le public concerné : catégories, fonctions, poste de travail ou formation « tous publics »

Durée et lieu

Le programme doit préciser la durée de l'action, sa répartition dans le temps, ainsi que ses dates de début et de fin. Il précise également le lieu où se déroulera la formation.

Prérequis

Il convient éventuellement de définir les conditions d'accès pour suivre le programme (prérequis, niveau exigé...)

Contenu détaillé

En cohérence avec les objectifs définis, le contenu détaillé fait apparaître de manière exhaustive les différentes phases théoriques et pratiques du stage.

Moyens pédagogiques, technique et d'encadrement

Il est précisé ici :

- Les supports et outils pédagogiques (salles, poste informatique, études de cas, jeux de rôle, projection powerpoint...)
- Les références professionnelles et pédagogiques des formateurs

Validation des acquis

Le programme développe également les moyens permettant :

- De suivre l'exécution de l'action à l'aide de questionnaires, documents tels que rapports ou mémoire, feuilles de présence émargées ...
- D'évaluer les résultats afin de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou gestes professionnels visés.

Le programme de formation doit contenir au minimum les rubriques présentées ci-dessus.

Toute précision complémentaire permettant une meilleure compréhension de l'action de formation peut être utilement rajoutée.

Le programme doit être remis au stagiaire avant la formation (à l'inscription ou la convocation)

FACTURE

NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION (obligatoire) N° TAHITI (obligatoire) N° SIFI (obligatoire) Adresse Tél : Email de contact : Référence Internet (site, page, fil)	FACTURE	Société et/ou Nom du destinataire (obligatoire) Adresse Code postal ville Contact	
N° FACTURE : (obligatoire) Référence : Date : (obligatoire)			
Objet de la prestation :			
(*) Préciser si la QUANTITE est exprimée par nombre de : Session <input type="checkbox"/> Groupe <input type="checkbox"/> Personne <input type="checkbox"/>			
DETAIL DE LA PRESTATION	QUANTITE	PRX UNITAIRE HT	TOTAL
INTITULE DE LA FORMATION (obligatoire)	(obligatoire)	(obligatoire)	(obligatoire)
TYPE (Initiatif/Inter)			
DUREE (Nombre d'heures)			
PERIODE (Date) DE FORMATION			
DEM/JOURNEE OU JOURNEE ENTIERE			
Facture soumise à la : TAMPON + SIGNATURE de l'organisme de formation (obligatoire)			
Ou : Joindre un justificatif de règlement (copie du chèque, relevé bancaire ou ordre de virement en état transmis de la banque) (obligatoire)			
		Total HT	
		Monte (taux de TVA)	
		Total HT	(obligatoire)
Mode de règlement : VIREMENT <input type="checkbox"/> CHEQUE <input type="checkbox"/> ESPÈCES <input type="checkbox"/>			
Pour (appel), les financements dans le cadre des actions de formations professionnelles sont exonérés de TVA			
Conditions de règlement :			
Signature + TAMPON de l'organisme de formation (obligatoire)			
Coordonnées bancaires :			
N° TAHITI – Adresse (BP, Code postal, ville) Coordonnées (tél, fax, mail, site web)			



Pour toutes informations complémentaires, contactez-nous par téléphone au 40 427 100 ou par mail à contact@fondsparitaire.pf.



- Formulaire unique
- Critères de qualité du Fonds Paritaire de Gestion
- Formation interne (modalités de prise en charge)
- Liste des organismes de formation enregistrés auprès du SEFI



Fonds Paritaire de Gestion
Immeuble Artemis
Rue du 7 Mars 1797
98709 Papeete
Tel : 40 42 71 00

Vous ne souhaitez plus recevoir de communication du Fonds Paritaire de Gestion ?
[Désabonnez-vous en cliquant ici.](#)